

DEMEAGEMENT

Kearns & Ryan
Deménagement leur magasin, 48 et 51 rue Rideau, au

BLOCK HUNTON, RUE SPARKS, Vers le 15 Mars prochain

GRANDE VENTE à réductions considérables dans tous les départements, à partir de Lundi, 2 Février 1880

KEARNS & RYAN. (Voir notre circulaire.)

SERVICE TELEGRAPHIQUE

CANADA

Proclamation du parlement d'Ontario

Toronto, 4.—La prorogation du parlement aura lieu certainement de main; si les affaires exigent, la chambre siégera toute la nuit, afin de ne pas retarder davantage la clôture du parlement.

Mme Scott Siddons vient au Canada l'année prochaine, avec une troupe dramatique anglaise.

Québec, 4.—L'honorable M. Loranger, solliciteur général, est parti pour Ottawa.

L'honorable M. Ross est en cette ville

Les entrepreneurs des nouvelles portes ont reçu de fort belles pierres de taille; les travaux de construction seront repris dans le cours du printemps.

L'honorable M. Laurier, qui avait été appelé à Québec pour affaires professionnelles, est reparti pour Ottawa.

Dans le cours de la semaine dernière, le montant des droits de douane perçus à ce port s'est élevé à \$16,020.31.

Montréal, 4.—La société Saint-Patrice a décidé de ne pas faire, cette année, de procession solennelle, mais ses membres se rendront en corps, à la messe de l'association à l'église, où une messe sera chantée.

Kingston, 4.—Le nommé Edouard Grant est arrivé aujourd'hui, sous l'escorte d'un agent de police; il est condamné, pour chantage, à quatre ans de détention au pénitencier.

London, 4.—On fait déjà du sucre d'érable en quantité.

Il se construit cette saison un grand nombre de maisons, on chercherait en vain un maçon sans ouvrage.

EUROPE

L'assassin du général Melnikoff est jugé et condamné à mort

London, 4.—Une dépêche de Saint-Petersbourg renferme les détails de la fête donnée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement du czar au trône.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal des deux dernières assemblées, le dix-huitième rapport du comité des finances est déposé sur la table, examiné et adopté.

Plusieurs comptes, requêtes et communications sont lus et renvoyés à leurs comités respectifs, sauf deux mémoires de frais produits par M. Couillard, dans les causes de Certiorari, re Lapierre et Barrette, au sujet desquels instruction est donnée au secrétaire-trésorier d'en solder le montant.

Ordre est aussi donné au secrétaire-trésorier d'octroyer des licences de rouliers à MM. Ami Champagne, Alphonse Richard, Michel Coallier et Napoléon Brisebois, et une licence pour écurie de louage à M. Gustave Chevrier.

Il est proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Goyette, que la poursuite intentée contre M. J. B. Moreau, pour roulage illégal, soit discontinuée, pourvu que M. Moreau paie les frais actuellement encourus dans la cause.—Adopté.

Sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Chéné, il est proposé et résolu:—

Que Nérée Tétreau, écr., soit nommé surintendant spécial pour localiser un chemin entre les troisième et quatrième concessions du canton de Hull, depuis les limites de la ville jusqu'à un point sur ou près de la rue Brewery dans les limites de cette ville, et de faire rapport à ce conseil d'ici à trente jours, ses dépenses et charges ne devant pas excéder vingt piastres.

Ce chemin aura l'effet d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre ville, et de raccourcir de cinq milles environ cette ville et les townships d'Eardly et Onslow, ayant donné les effets devant se faire sentir dans l'approvisionnement de nos marchés, et dans le patronage plus considérable qui sera donné à nos commerçants et hommes de professions.

Après que le maire eut exposé ses vues sur la question, suivi de M. l'échevin Graham, M. l'échevin O'Ronson propose, secondé par M. l'échevin Chéné:—

Que Son Honneur le maire et M. les échevins Eddy, Graham et Rochon forment un comité chargé de reconnaître les honorables ministres des postes et des travaux publics pour conférer avec eux de la possibilité d'engager le gouvernement fédéral à construire un bureau de poste en cette ville.—Adopté.

Et le conseil s'ajourne au 11 mars courant, à 7 heures p. m.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur,

J'espère que vous voudrez bien m'accorder un petit espace dans votre estimable journal pour faire part au public d'Ottawa de ce que je crois être une bonne nouvelle: la représentation au théâtre de l'Institut canadien français d'une comédie très intéressante arrangée pour la scène canadienne par un citoyen de cette ville, M. Planchet.

Cette comédie a pour titre "Le Testament de César Girodot" et renferme des scènes d'une actualité frappante. Du reste, dans son ensemble comme dans les détails, la pièce est très morale.

Je ne dois pas oublier de mentionner que le personnel des acteurs choisis, dont plusieurs sont déjà favorablement connus de notre public, est très bien composé et que tous semblent disposés à faire leur possible pour bien interpréter leurs rôles respectifs et intéresser l'audience. Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter que ceux qui assisteront à la représentation rendront aussi service à un homme dont les habitudes de nos soirées théâtrales peuvent se rappeler d'avoir en le nom sur presque tous les programmes des représentations données au profit des pauvres, dans nos fêtes nationales. M. Planchet, en effet, n'a jamais refusé son concours comme acteur, lorsqu'il en a été requis et dans un moment où la crise financière l'a tenu comme bien d'autres, il est à espérer que la population canadienne d'Ottawa lui prouvera en cette circonstance qu'elle n'oublie pas ceux qui se dévouent à des œuvres d'intérêt et d'utilité publique.

—La Gazette officielle de Québec de samedi dernier contenait la proclamation établissant la cour de circuit en cette ville, et nommant M. Charles Leduc, notre maire populaire, comme greffier. Cette cour tiendra des termes trimestriels de cinq jours de durée, aux époques suivantes:—du 17 au 21 de chacun des mois de mars, septembre et décembre, et du 1er au 5 de juin, les jours désignés y inclus. La même proclamation annule le document publié le 20 octobre dernier touchant le même sujet.

Cette nouvelle sera reçue avec plaisir par les commerçants et les hommes d'affaires de la cité d'Ottawa, car, ayant juridiction jusqu'à \$200, va leur faciliter les moyens d'obtenir sûre et promptement justice dans les litiges de cette catégorie qui pourront s'élever entre eux et leurs créanciers ou patrons de la province de Québec, et leur permettre de les traiter presque sur un pied d'égalité avec ceux qui surgissent dans la province d'Ontario. Dans ce but le greffier a l'intention d'établir prochainement des communications entre son bureau et quelque poste central de la ville d'Ottawa, afin de permettre aux justiciables de ce dernier endroit de hâter autant que possible l'exécution des fins de la justice.

—Il y a eu, mardi soir, à sept heures, réunion du conseil de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire Leduc, à laquelle étaient présents MM. les échevins Graham, Eddy, D'Orsonneux, Chéné, D'Août, Rochon et Goyette.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal des deux dernières assemblées, le dix-huitième rapport du comité des finances est déposé sur la table, examiné et adopté.

Plusieurs comptes, requêtes et communications sont lus et renvoyés à leurs comités respectifs, sauf deux mémoires de frais produits par M. Couillard, dans les causes de Certiorari, re Lapierre et Barrette, au sujet desquels instruction est donnée au secrétaire-trésorier d'en solder le montant.

Ordre est aussi donné au secrétaire-trésorier d'octroyer des licences de rouliers à MM. Ami Champagne, Alphonse Richard, Michel Coallier et Napoléon Brisebois, et une licence pour écurie de louage à M. Gustave Chevrier.

Il est proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Goyette, que la poursuite intentée contre M. J. B. Moreau, pour roulage illégal, soit discontinuée, pourvu que M. Moreau paie les frais actuellement encourus dans la cause.—Adopté.

majorité de membres parlant l'anglais. Cet acte honore également la libéralité et le sens pratique des conseillers qui n'ont pas considéré en M. Simays le représentant de telle ou telle section de la population, mais le collègue digne, sous tous les rapports, de remplir avec honneur et avec profit pour leur jeune colonie, le mandat dont ils le chargeaient auprès du conseil du comté de Pontiac. Nous félicitons cordialement M. Simays de ce témoignage non équivoque de la confiance qu'il a déjà su inspirer aux pionniers d'Aldfield, au milieu desquels il demeure en permanence depuis un an seulement.

—La Gazette officielle de Québec de samedi dernier contenait la proclamation établissant la cour de circuit en cette ville, et nommant M. Charles Leduc, notre maire populaire, comme greffier. Cette cour tiendra des termes trimestriels de cinq jours de durée, aux époques suivantes:—du 17 au 21 de chacun des mois de mars, septembre et décembre, et du 1er au 5 de juin, les jours désignés y inclus. La même proclamation annule le document publié le 20 octobre dernier touchant le même sujet.

Cette nouvelle sera reçue avec plaisir par les commerçants et les hommes d'affaires de la cité d'Ottawa, car, ayant juridiction jusqu'à \$200, va leur faciliter les moyens d'obtenir sûre et promptement justice dans les litiges de cette catégorie qui pourront s'élever entre eux et leurs créanciers ou patrons de la province de Québec, et leur permettre de les traiter presque sur un pied d'égalité avec ceux qui surgissent dans la province d'Ontario. Dans ce but le greffier a l'intention d'établir prochainement des communications entre son bureau et quelque poste central de la ville d'Ottawa, afin de permettre aux justiciables de ce dernier endroit de hâter autant que possible l'exécution des fins de la justice.

—Il y a eu, mardi soir, à sept heures, réunion du conseil de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire Leduc, à laquelle étaient présents MM. les échevins Graham, Eddy, D'Orsonneux, Chéné, D'Août, Rochon et Goyette.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal des deux dernières assemblées, le dix-huitième rapport du comité des finances est déposé sur la table, examiné et adopté.

Plusieurs comptes, requêtes et communications sont lus et renvoyés à leurs comités respectifs, sauf deux mémoires de frais produits par M. Couillard, dans les causes de Certiorari, re Lapierre et Barrette, au sujet desquels instruction est donnée au secrétaire-trésorier d'en solder le montant.

Ordre est aussi donné au secrétaire-trésorier d'octroyer des licences de rouliers à MM. Ami Champagne, Alphonse Richard, Michel Coallier et Napoléon Brisebois, et une licence pour écurie de louage à M. Gustave Chevrier.

Il est proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Goyette, que la poursuite intentée contre M. J. B. Moreau, pour roulage illégal, soit discontinuée, pourvu que M. Moreau paie les frais actuellement encourus dans la cause.—Adopté.

Sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Chéné, il est proposé et résolu:—

Que Nérée Tétreau, écr., soit nommé surintendant spécial pour localiser un chemin entre les troisième et quatrième concessions du canton de Hull, depuis les limites de la ville jusqu'à un point sur ou près de la rue Brewery dans les limites de cette ville, et de faire rapport à ce conseil d'ici à trente jours, ses dépenses et charges ne devant pas excéder vingt piastres.

Ce chemin aura l'effet d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre ville, et de raccourcir de cinq milles environ cette ville et les townships d'Eardly et Onslow, ayant donné les effets devant se faire sentir dans l'approvisionnement de nos marchés, et dans le patronage plus considérable qui sera donné à nos commerçants et hommes de professions.

Après que le maire eut exposé ses vues sur la question, suivi de M. l'échevin Graham, M. l'échevin O'Ronson propose, secondé par M. l'échevin Chéné:—

Que Son Honneur le maire et M. les échevins Eddy, Graham et Rochon forment un comité chargé de reconnaître les honorables ministres des postes et des travaux publics pour conférer avec eux de la possibilité d'engager le gouvernement fédéral à construire un bureau de poste en cette ville.—Adopté.

Et le conseil s'ajourne au 11 mars courant, à 7 heures p. m.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur,

J'espère que vous voudrez bien m'accorder un petit espace dans votre estimable journal pour faire part au public d'Ottawa de ce que je crois être une bonne nouvelle: la représentation au théâtre de l'Institut canadien français d'une comédie très intéressante arrangée pour la scène canadienne par un citoyen de cette ville, M. Planchet.

Cette comédie a pour titre "Le Testament de César Girodot" et renferme des scènes d'une actualité frappante. Du reste, dans son ensemble comme dans les détails, la pièce est très morale.

Je ne dois pas oublier de mentionner que le personnel des acteurs choisis, dont plusieurs sont déjà favorablement connus de notre public, est très bien composé et que tous semblent disposés à faire leur possible pour bien interpréter leurs rôles respectifs et intéresser l'audience. Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter que ceux qui assisteront à la représentation rendront aussi service à un homme dont les habitudes de nos soirées théâtrales peuvent se rappeler d'avoir en le nom sur presque tous les programmes des représentations données au profit des pauvres, dans nos fêtes nationales. M. Planchet, en effet, n'a jamais refusé son concours comme acteur, lorsqu'il en a été requis et dans un moment où la crise financière l'a tenu comme bien d'autres, il est à espérer que la population canadienne d'Ottawa lui prouvera en cette circonstance qu'elle n'oublie pas ceux qui se dévouent à des œuvres d'intérêt et d'utilité publique.

—La Gazette officielle de Québec de samedi dernier contenait la proclamation établissant la cour de circuit en cette ville, et nommant M. Charles Leduc, notre maire populaire, comme greffier. Cette cour tiendra des termes trimestriels de cinq jours de durée, aux époques suivantes:—du 17 au 21 de chacun des mois de mars, septembre et décembre, et du 1er au 5 de juin, les jours désignés y inclus. La même proclamation annule le document publié le 20 octobre dernier touchant le même sujet.

Cette nouvelle sera reçue avec plaisir par les commerçants et les hommes d'affaires de la cité d'Ottawa, car, ayant juridiction jusqu'à \$200, va leur faciliter les moyens d'obtenir sûre et promptement justice dans les litiges de cette catégorie qui pourront s'élever entre eux et leurs créanciers ou patrons de la province de Québec, et leur permettre de les traiter presque sur un pied d'égalité avec ceux qui surgissent dans la province d'Ontario. Dans ce but le greffier a l'intention d'établir prochainement des communications entre son bureau et quelque poste central de la ville d'Ottawa, afin de permettre aux justiciables de ce dernier endroit de hâter autant que possible l'exécution des fins de la justice.

—Il y a eu, mardi soir, à sept heures, réunion du conseil de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire Leduc, à laquelle étaient présents MM. les échevins Graham, Eddy, D'Orsonneux, Chéné, D'Août, Rochon et Goyette.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal des deux dernières assemblées, le dix-huitième rapport du comité des finances est déposé sur la table, examiné et adopté.

Plusieurs comptes, requêtes et communications sont lus et renvoyés à leurs comités respectifs, sauf deux mémoires de frais produits par M. Couillard, dans les causes de Certiorari, re Lapierre et Barrette, au sujet desquels instruction est donnée au secrétaire-trésorier d'en solder le montant.

Ordre est aussi donné au secrétaire-trésorier d'octroyer des licences de rouliers à MM. Ami Champagne, Alphonse Richard, Michel Coallier et Napoléon Brisebois, et une licence pour écurie de louage à M. Gustave Chevrier.

Il est proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Goyette, que la poursuite intentée contre M. J. B. Moreau, pour roulage illégal, soit discontinuée, pourvu que M. Moreau paie les frais actuellement encourus dans la cause.—Adopté.

Sur motion de l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Chéné, il est proposé et résolu:—

Que Nérée Tétreau, écr., soit nommé surintendant spécial pour localiser un chemin entre les troisième et quatrième concessions du canton de Hull, depuis les limites de la ville jusqu'à un point sur ou près de la rue Brewery dans les limites de cette ville, et de faire rapport à ce conseil d'ici à trente jours, ses dépenses et charges ne devant pas excéder vingt piastres.

Ce chemin aura l'effet d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre ville, et de raccourcir de cinq milles environ cette ville et les townships d'Eardly et Onslow, ayant donné les effets devant se faire sentir dans l'approvisionnement de nos marchés, et dans le patronage plus considérable qui sera donné à nos commerçants et hommes de professions.

Après que le maire eut exposé ses vues sur la question, suivi de M. l'échevin Graham, M. l'échevin O'Ronson propose, secondé par M. l'échevin Chéné:—

Que Son Honneur le maire et M. les échevins Eddy, Graham et Rochon forment un comité chargé de reconnaître les honorables ministres des postes et des travaux publics pour conférer avec eux de la possibilité d'engager le gouvernement fédéral à construire un bureau de poste en cette ville.—Adopté.

Et le conseil s'ajourne au 11 mars courant, à 7 heures p. m.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur,

J'espère que vous voudrez bien m'accorder un petit espace dans votre estimable journal pour faire part au public d'Ottawa de ce que je crois être une bonne nouvelle: la représentation au théâtre de l'Institut canadien français d'une comédie très intéressante arrangée pour la scène canadienne par un citoyen de cette ville, M. Planchet.

Cette comédie a pour titre "Le Testament de César Girodot" et renferme des scènes d'une actualité frappante. Du reste, dans son ensemble comme dans les détails, la pièce est très morale.

Je ne dois pas oublier de mentionner que le personnel des acteurs choisis, dont plusieurs sont déjà favorablement connus de notre public, est très bien composé et que tous semblent disposés à faire leur possible pour bien interpréter leurs rôles respectifs et intéresser l'audience. Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter que ceux qui assisteront à la représentation rendront aussi service à un homme dont les habitudes de nos soirées théâtrales peuvent se rappeler d'avoir en le nom sur presque tous les programmes des représentations données au profit des pauvres, dans nos fêtes nationales. M. Planchet, en effet, n'a jamais refusé son concours comme acteur, lorsqu'il en a été requis et dans un moment où la crise financière l'a tenu comme bien d'autres, il est à espérer que la population canadienne d'Ottawa lui prouvera en cette circonstance qu'elle n'oublie pas ceux qui se dévouent à des œuvres d'intérêt et d'utilité publique.

—La Gazette officielle de Québec de samedi dernier contenait la proclamation établissant la cour de circuit en cette ville, et nommant M. Charles Leduc, notre maire populaire, comme greffier. Cette cour tiendra des termes trimestriels de cinq jours de durée, aux époques suivantes:—du 17 au 21 de chacun des mois de mars, septembre et décembre, et du 1er au 5 de juin, les jours désignés y inclus. La même proclamation annule le document publié le 20 octobre dernier touchant le même sujet.

Cette nouvelle sera reçue avec plaisir par les commerçants et les hommes d'affaires de la cité d'Ottawa, car, ayant juridiction jusqu'à \$200, va leur faciliter les moyens d'obtenir sûre et promptement justice dans les litiges de cette catégorie qui pourront s'élever entre eux et leurs créanciers ou patrons de la province de Québec, et leur permettre de les traiter presque sur un pied d'égalité avec ceux qui surgissent dans la province d'Ontario. Dans ce but le greffier a l'intention d'établir prochainement des communications entre son bureau et quelque poste central de la ville d'Ottawa, afin de permettre aux justiciables de ce dernier endroit de hâter autant que possible l'exécution des fins de la justice.

—Il y a eu, mardi soir, à sept heures, réunion du conseil de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire Leduc, à laquelle étaient présents MM. les échevins Graham, Eddy, D'Orsonneux, Chéné, D'Août, Rochon et Goyette.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal des deux dernières assemblées, le dix-huitième rapport du comité des finances est déposé sur la table, examiné et adopté.

Plusieurs comptes, requêtes et communications sont lus et renvoyés à leurs comités respectifs, sauf deux mémoires de frais produits par M. Couillard, dans les causes de Certiorari, re Lapierre et Barrette, au sujet desquels instruction est donnée au secrétaire-trésorier d'en solder le montant.

Ordre est aussi donné au secrétaire-trésorier d'octroyer des licences de rouliers à MM. Ami Champagne, Alphonse Richard, Michel Coallier et Napoléon Brisebois, et une licence pour écurie de louage à M. Gustave Chevrier.

Il est proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Goyette, que la poursuite intentée contre M. J. B. Moreau, pour roulage illégal, soit discontinuée, pourvu que M. Moreau paie les frais actuellement encourus dans la cause.—Adopté.

A LA MEMOIRE DE ZEPHIRIN CHEVRIER

O Dieu de l'univers! O toi mon espérance! Vois, mon front tout voilé de deuil, Une douleur m'opresse, et je pleure en silence. Car mon frère est dans un cercueil.

Je l'aimais, il m'aimait, sa douceur, sa tendresse Verzaient des rayons sur mes jours; Et sa mort n'est pas d'épave à sa jeunesse.

Sa main l'a ravi pour toujours, L'homme nait pour le ciel, la terre n'est pas digne

Des nobles ambitions; Nous le foulons aux pieds, oh! c'est qu'elle est indigne De nos pures affections.

Comme l'onde vit, bêlas! fuit et s'écoule... Le matin, nos instants sont beaux, Et le soir nous surprend par l'immonde

Qui dort dans les ombres tombeaux. Bon frère, vois les pleurs d'un père et d'une mère, Et d'une épouse qui t'aimait!

Ah! vois les deux enfants dont l'âme t'était chère, Et dont la candeur te charmaient!

Ces petits innocents, anges aux blanches faces, T'appellent de leur douce voix: Ils semblent pressentir qu'aux vœux étouffés On n'arrive que par la croix.

Vingt-sept printemps à peine ont-ils eu sur ta tête, Que la mort vient fermer tes yeux... Mais tes frères, tes sœurs, dans leur douleur Au ciel offrent pour toi leurs vœux.

J'irai m'agenouiller souvant près de ta tombe, Et mes larmes prient pour toi: Prier, pleurer, c'est là le devoir qui m'incombe, C'est espérance, amour et foi!

UNE SŒUR. Hull, 26 février 1880.

A TRAVERS OTTAWA

—Les recettes du concert donné à Prescott, au bénéfice des irlandais, ont été de \$300.

—M. Courtney, député ministre des finances, souffre d'une sérieuse attaque de la goutte.

—On signale à l'attention de l'ingénieur de la ville, une mare d'eau profonde qui obstrue la circulation sur la rue Dalry.

—Edith Lavigne, fort mal notée à la police, a été condamnée hier pour vagabondage à un mois de prison par le tribunal de police.

—M. Joseph Hickson, directeur général du Grand Tronc, et M. Charles Drinkwater, officier de la même compagnie, sont actuellement au Russell House.

—La société d'artillerie du Canada a eu hier une assemblée, dans une salle du comité du parlement.

Des officiers d'artillerie et de la milice, des différentes parties du Canada, assistaient à la réunion.

—Les ouvriers de la corporation ont été occupés hier à nettoyer le marché à foire du quartier By qui était couvert d'une épaisse couche de fumier, rendu liquide par la pluie et le dégel.

—Nous avons oublié de mentionner l'adresse présentée au capit. Tilton, à l'issue de la réunion de l'association du tir, à l'occasion de sa retraite, était accompagnée d'un fort beau bijou.

—Dans l'après-midi d'hier, Son Excellence le gouverneur-général a visité l'Académie des Beaux-Arts; il a paru très satisfait de la promptitude avec laquelle se terminent les arrangements.

—Dans le soirée de mercredi, une pauvre femme demeurant rue Saint-Patrice, s'est fracturée le bras en tombant sur la rue Sussex. Comme elle ne pouvait se faire donner chez elle les soins convenables, on l'a transportée à l'hôpital-général.

—Plusieurs journaux de l'ouest mettent leur lecteurs en garde contre l'usage d'un beurre fabriqué avec de la graisse, et qui porte dans le commerce le nom de margarine. Il paraît qu'il contient plusieurs substances très nuisibles à la santé.

—Cette année, comme les précédentes, les serres du parlement sont parfaitement entretenues, et on y voit une grande variété de fleurs, dont beaucoup appartiennent à des espèces rares. M. Robinson, le jardinier, reçoit toujours avec la plus grande courtoisie les visiteurs qui s'y présentent.

NAISSANCE

En cette ville, le 4 courant, la dame de M. Samuel Leclerc, un fils.

PETITE GAZETTE

—La mauvaise haleine, provient souvent de vers qui infestent le système humain. Inutile d'envoyer quérir le médecin ou vous servir d'aucun des antidotes connus, mais achetez une boîte de Vermifuge confié de Brown, ou Pastilles pour les vers, mangez-les, chassez de votre corps les vers qui le compromettent et votre bonne haleine reviendra bientôt.

—Nous croyons sincèrement que le mépris qui néglige de faire prendre le sirop calmant Mme Wislow, à son enfant malade, prive le cher petit du seul remède capable de lui procurer le repos et la santé. Il n'est pas une seule mère qui s'en soit jamais servie qui ne vous dise que ce remède régularise les intestins et procure le repos et la santé à l'enfant.

1880 NOUVEAUTÉS 1880

VENANT D'ETRE REÇU, UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

Draps de l'ouest de l'Angleterre, ET DE DRAPS FRANÇAIS, Tweeds Français et Écossais, Tweeds Canadiens, etc

On sollicite respectueusement la visite et le patronage du public.

P. C. AUCLAIR, 129 Rue Sparks

Ottawa, 10 février 1880.

—Pour le toux, le rhume et les maladies du foie, prenez les Frochques Bronchites de Brown, dont l'efficacité est bien établie par une expérience de plusieurs années.

Le grand remède pour les dérangements d'estomac, même le choléra, c'est le Panacée de Famille de Brown. Prenez le d'après les instructions imprimées, toutes les fois que votre estomac est dérangé.

La bile, les vents, l'indigestion, sont guéris par les pilules du Dr Harvey, le seul remède pour la bile. l'indigestion, les maux de tête, l'engorgement du foie, les étourdissements, les spasmes, les affectos nerveuses et la débilité générale. Le seul remède sûr ce sont les pilules du Dr Harvey.

\$12,000

GRANDE Loterie de l'Opera

OTTAWA, COMMENÇANT

Lundi, 29 mars 1880

Une somme de douze mille dollars sera distribuée comme suit:

Table with 2 columns: Description of prize (e.g., grand lot principal, 1000, 200, etc) and Amount (\$2,000, 2,000, 500, etc).

Billets - - - \$5

On peut se procurer des billets, ainsi que des programmes contenant tous les détails relatifs au TIRAGE DE LA LOTERIE, en s'adressant à M. P. A. Charbonneau, chez M. P. C. Auclair, rue Sparks.

NOUVEAUX CHAPEAUX!

10 CAISSE DE CHAPEAUX

Anglais, Français, Et, Anglais

VENANT D'ETRE REÇUS

CHEZ H. L. COTE, 128 Rue Rideau

EDUCATION

CLASSE PRIVEE DU JOUR ET DU SOIR

Pour les Jeunes Gens

Le tout en français, l'arithmétique, la Calligraphie, la correspondance Commerciale et la Grammaire sont enseignés en Français par un professeur compétent.

Le Latin et le Piano sont extra. On reçoivent un certain nombre de pensionnaires.

Pour plus d'informations, s'adresser au professeur, à sa résidence, No. 19 rue Murray

J.-B. LEFEBVRE, Professeur

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en brique, couverte en fer-blanc, contenant onze appartements, avec privet et chambre de bain, No. 635 rue Saint-Patrice. Superbe terrain de villa de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et langars. Pour être vendue ou louée à bien bon marché.

Aussi, diverses autres propriétés dans différents parties de la ville.

Pour les conditions, s'adresser à J. L. OLIVIER, Secrétaire-Trésorier de la Société de Construction Canadienne, rue York, Ottawa, 26 février, 1880.

CANADA,